

Session Plénière du 17 Décembre 2020

Rapport N°20.04.04 - Réparer les dommages de la crise et préparer l'avenir avec le nouveau fonds européen REACT-EU – répartition de l'enveloppe

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, Chers collègues,

Ce Plan de relance vient s'articuler avec le plan de relance national, le plan de relance national et se retrouve dans les orientations budgétaires, c'est pourquoi les débats se recourent.

Nous avons déjà évoqué dans le débat du CPER le manque de véritable priorité, si ce n'est cette notion transversale de transition.

Cela ne nous choque pas, la transition après tout c'est la vie, mais le tout est de savoir vers quoi, et c'est là que nous divergeons sur la direction à prendre.

Et lorsque nous affirmons notre position au sujet du nucléaire par exemple, ce n'est pas comme le dit Marc Gricourt une posture idéologique, mais une position qui se fonde sur une analyse objective, sur les rapports que nous avons cités de la Cour des comptes ou du Sénat et de nombreuses autres études qui convergent pour dénoncer la folie de l'abandon progressif du nucléaire.

Nous sommes prêts à un véritable débat sur le sujet, je pense que ce serait pertinent au regard de l'importance de la production électronucléaire dans notre Région.

Sur les infrastructures routières, j'insiste sur le fait que nous ne trompons pas d'assemblée.

La loi NOTRe définit un réseau routier d'intérêt régional, et la question est évoquée dans le SRADDET que vous avez adopté en décembre dernier.

La loi précise que « les voies et les axes routiers mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4251-1 du CGCT qui constituent des itinéraires d'intérêt régional ».

Ce point est rappelé dès la page 21 du SRADDET, la définition du réseau routier d'intérêt régional est évoquée page 67, l'accessibilité routière est reconnue comme un axe fort de l'attractivité à la page 75, l'amélioration de la sécurité routière est évoquée à la page 87.

Le document indique également comme prioritaires les actions sur l'axe N12-154 en Eure et Loir, l'axe 151 dans l'Indre et le Cher, l'axe 943 entre Tours et Châteauroux.

Troisième remarque, sur la politique de la ville, soutenue également par les programmes européens au titre du FSE.

Là encore nous nous appuyons d'une part sur des rapports extrêmement sévères, mais j'y ajouterai en ce qui me concerne que je pense connaître assez bien le sujet, ayant siégé au conseil municipal de Blois pour la première fois en 1995.

Sans parler des sommes dépensées avant les années 2000, le PRU a consommé 243 M€, suivi d'un PRUI d'environ 46 M€, au total presque 300 M€ pour une ville de moins de 50 000 habitants.

Or le problème n'est pas une question d'urbanisme ou d'architecture, sinon pourquoi les premiers immeubles choisis pour la démolition étaient les plus récents, achevés pour certains en 1979, alors que dans d'autres quartiers, Cabochon - La Quinière afin de préciser pour Marc Gricourt, on a conservé des immeubles construits en 1953, mal isolés et sans double-vitrages ?

La différence est que dans les années 90 on brûlait moins de voiture à la Quinière qu'à la ZUP.

Ce n'est peut-être plus le cas aujourd'hui, car le PRU a eu comme effet pervers de répartir dans différents quartiers une population à problèmes, il est politiquement incorrect de dire pourquoi, mais personne n'ignore que cette situation ne résulte pas d'une supposée pauvreté, ce serait insultant pour les pauvres de considérer qu'ils seraient portés à la délinquance, mais d'une impossible assimilation qui crée partout en France une véritable fracture, c'est là que se situe la cause du séparatisme.

Et s'il fallait un seul exemple de l'absurdité de cette politique, on la trouve à Marseille, où des centaines de M€ ont été injectés dans les quartiers, notamment pour détruire des immeubles en bon état, et au final, ce sont des immeubles vétustes de la rue d'Aubagne qui se sont effondrés sur leurs occupants.

En conclusion, nous pouvons ne pas être d'accord sur un certain nombre de sujets, mais ne tombez pas dans la simplification et la caricature, acceptez d'en débattre.

Je vous remercie.